

Je crois que si tous les députés prenaient leurs responsabilités, nous permettrions le débat de cette motion immédiatement pour élucider la situation et tirer les choses au clair.

[Traduction]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, hier soir, dans une déclaration à la nation canadienne, le premier ministre a exposé ce qu'il prévoyait devoir se produire aujourd'hui et l'attitude du gouvernement à l'égard de la crise actuelle.

Il a dit que la situation présente est de celles que doivent affronter constamment les gouvernements minoritaires, mais à mon avis, il n'y a rien ici d'une situation de gouvernement minoritaire, étant donné qu'au moment du vote, l'autre soir, une forte proportion des partisans du gouvernement n'étaient pas à la Chambre. Par conséquent, si le gouvernement avait fait en sorte que tout son monde soit présent pour le vote, la situation que nous affrontons aujourd'hui ne se serait pas présentée. (*Applaudissements*)

Ainsi, à mon avis, la situation actuelle n'a rien à voir avec le fait que le gouvernement soit minoritaire. Le premier ministre a signalé de plus que le projet de loi avait déjà franchi toutes les autres étapes et qu'il avait été appuyé par la Chambre des communes; le premier ministre a donc mis en doute l'idée que le vote en troisième lecture était effectivement un vote de confiance ou de défiance.

Toutefois, monsieur l'Orateur, on m'a signalé ce matin que plus de députés ont participé au vote en troisième lecture qu'à tout autre vote pendant l'étude en comité ou à toute autre étape de l'étude du projet de loi. L'argument me semble donc manquer de logique, car le gouvernement a été défait par l'assemblée la plus nombreuse. Ainsi, à notre avis, le vote constituait effectivement une répudiation évidente du programme économique du gouvernement... (*Applaudissements*)... étant donné que le projet de loi découlait des résolutions budgétaires présentées à la Chambre l'automne dernier.

Si le premier ministre avait jugé bon de présenter une simple motion de confiance aujourd'hui, la situation aurait été beaucoup plus facile à comprendre. Il a toutefois jugé bon de libeller la motion de telle façon qu'elle implique réellement un désaveu de la décision de l'autre soir, à l'étape de la troisième lecture. Nous ne nous serions pas opposés à déroger à l'exigence des 48 heures pour cette

[M. Caouette.]

motion afin que la Chambre en soit saisie et trouve une solution au problème. Cependant, je signale que, même s'il y avait dérogation, le gouvernement ne saurait s'attendre à un vote favorable.

Il me semble donc que l'unique voie possible pour le gouvernement, étant donné qu'il ne semble pas devoir obtenir le consentement de la Chambre quant à une dérogation à la règle des 48 heures, c'est de proposer l'ajournement jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de discuter la motion présentée par le premier ministre.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme il ne semble pas y avoir consentement unanime pour que nous procédions maintenant à cette importante mesure, elle doit, naturellement, être réservée jusqu'à vendredi, alors que nous pourrions l'étudier. J'espère que nous pourrions demain aborder le débat constitutionnel prévu.

**Des voix:** Non.

**Le très hon. M. Pearson:** C'est un débat très important sur les changements constitutionnels.

**L'hon. M. Starr:** Vous auriez dû y songer lundi dernier.

**Le très hon. M. Pearson:** Les vis-à-vis ne s'intéressent pas à la constitution. Ils aimeraient que le gouvernement soit renversé et que des élections aient lieu. Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, le très honorable chef du gouvernement a proposé l'ajournement de la Chambre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. Avant de proposer l'ajournement de la Chambre, le premier ministre a mentionné le sujet que la Chambre pourrait aborder demain. Autrement dit, il a laissé entendre que l'ajournement qu'il proposait serait en vigueur jusqu'à demain seulement et non jusqu'à vendredi.

J'invoque le Règlement parce que le premier ministre demande à la Chambre d'examiner demain un projet d'initiative gouvernementale sans que nous ayons au préalable réglé la question de savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre.